

Comment les Services à domicile et dans la communauté (Home and Community-Based Services, HCBS) aident-ils les enfants/les jeunes et leurs familles ou tuteurs ?

Les services HCBS pour les enfants :

- Sont prodigués là où les enfants/les jeunes et leurs familles sont le plus à l'aise, à savoir à domicile ou dans la communauté ;
- Aident les enfants et les jeunes à progresser et à réaliser leurs objectifs ;
- Aident les enfants et les jeunes à réussir à la maison, à l'école et ailleurs ;
- Offrent des services personnalisés et flexibles pour répondre aux besoins de chaque enfant/jeune en matière de santé, santé mentale, traitement de la toxicomanie et/ou développement.



Qui peut bénéficier des services HCBS pour les enfants ?

Les services HCBS pour les enfants sont destinés aux enfants et aux jeunes qui :

- 1) ont besoin d'un accompagnement à domicile/dans la communauté ;
- 2) veulent éviter une hospitalisation ou un séjour en établissement de soins de longue durée ;
- 3) remplissent les critères pour en bénéficier* ;
- 4) sont inscrits à Medicaid ou remplissent les conditions pour s'y inscrire. Remarque : certains enfants peuvent avoir droit à Medicaid s'ils sont admissibles aux HCBS.

Comment bénéficier des services HCBS pour les enfants ?

Les enfants/jeunes et leurs familles ou tuteurs peuvent parler à un **Responsable des soins Health Home****, ou appeler le Service d'évaluation des enfants et des jeunes (Children and Youth Evaluation Service) au 1 833 333 2937 pour savoir comment un enfant/jeune peut bénéficier des services HCBS pour les enfants.

****Qu'est-ce que la gestion des soins Health Home ?**

Health Home n'est pas un lieu, c'est une personne qui peut vous aider à trouver les services adaptés, à vous-même et à votre famille. Les Responsables des soins Health Home travaillent en équipe avec les enfants/jeunes et leurs familles, ainsi que les prestataires de services, pour s'assurer qu'ils bénéficient des soins et services nécessaires pour rester en bonne santé.

Tous les enfants admissibles aux services HCBS peuvent bénéficier des services de gestion des soins du programme Health Home. Les enfants/jeunes qui ne sont pas inscrits au programme de gestion des soins Health Home peuvent appeler le 518 473 5569 ou envoyer un courriel à hhsc@health.ny.gov pour obtenir plus d'informations ou pour s'inscrire.

**Pour être inscrit aux services HCBS, l'enfant doit bénéficier de la dérogation Children's 1915c.*



MEDICAID POUR LES ENFANTS DE L'ÉTAT DE NEW YORK

Services à domicile et dans la communauté (Home and Community-Based Services, HCBS)

Informations pour les enfants, les jeunes et leurs familles



Bureau de la santé mentale (Office of Mental Health)

Département de la santé (Department of Health)

Bureau des services de l'alcoolisme et de la toxicomanie (Office of Alcoholism and Substance Abuse Services)

Bureau pour les personnes souffrant de troubles du développement (Office for People With Developmental Disabilities, OPWDD)

Bureau des services à l'enfance et aux familles (Office of Children and Family Services, OCFS)



Pour en savoir plus sur les Services de soins à domicile et dans la communauté, contactez votre médecin, le responsable des soins Health Home, le régime de soins gérés par Medicaid, le Point d'accès unique pour les enfants (Single Point of Access, SPOA) du comté ou le Service d'évaluation des enfants et des jeunes.

Services à domicile et dans la communauté pour les enfants (Children's Home and Community-Based Services)



Intégration dans la communauté

Une aide pour acquérir les aptitudes nécessaires à la vie de tous les jours et les tâches en lien avec la santé

- Par exemple : apprendre à faire la cuisine et à manger équilibré, participer à des activités sociales communiquer efficacement, vivre de manière indépendante et faire des choix éclairés

Programme de jour

Une aide pour acquérir les aptitudes nécessaires à la vie pratique dans le cadre d'une agence

- Par exemple : construire des relations, participer à des activités de groupe gagner son indépendance et faire des choix éclairés

Services et aides à la famille ou au tuteur

- Les tuteurs et les familles peuvent suivre des formations et des stages qui les aideront à faire des choix éclairés et responsables pour les enfants qui ont des besoins spécifiques en matière de développement, santé, santé mentale et/ou des problèmes de toxicomanie
- Maintenir et renforcer l'indépendance des enfants et des jeunes dans la communauté
- Trouver les ressources et services disponibles pour répondre aux besoins des enfants/jeunes et de leurs familles

Services de préparation professionnelle

Les jeunes de 14 ans et plus peuvent acquérir des compétences pour se préparer à un travail rémunéré ou bénévole, correspondant à leurs intérêts

- Ces compétences sont les suivantes : communiquer avec les superviseurs, les collègues et les clients, résoudre les problèmes sur le lieu de travail, planifier son parcours professionnel et assurer la sécurité au travail

Soutien professionnel

- Les jeunes de 14 ans et plus qui sont prêts à travailler peuvent obtenir de l'aide pour conserver un emploi régulier rémunéré
- Ils bénéficient d'un suivi pour décrocher un emploi et le conserver

Les services peuvent inclure, notamment :

- une aide pour trouver un emploi correspondant à vos compétences et vos intérêts, un encadrement professionnel, une aide pour les allocations, une aide pour évoluer dans votre carrière et d'autres services de soutien sur le lieu de travail

Services de répit (répit programmé et répit en situation de crise)

- Ils peuvent être dispensés à domicile, dans la communauté ou dans un autre lieu autorisé
- Les services de répit programmé procurent une aide à court terme aux familles/tuteurs pour aider un enfant qui rencontre des problèmes de santé physique ou mentale ou de toxicomanie
- Le répit en situation de crise est un service à court terme dans une situation de crise liée à un problème de santé, de santé mentale ou de toxicomanie. Sans ce soutien, l'enfant concerné devrait recevoir un niveau de soins plus élevé

Soins palliatifs

Les enfants et les jeunes qui souffrent de maladies chroniques ou fatales peuvent bénéficier de ces services :

- des massages thérapeutiques pour améliorer et soulager les symptômes physiques ;
- la thérapie artistique, musicale et par le jeu pour mieux comprendre et exprimer leurs émotions ;

- la gestion de la douleur et des symptômes pour soulager les souffrances ou mieux les contrôler ;
- les services de conseil et de soutien pour aider les enfants/jeunes et les familles à faire face au deuil lié à une maladie chronique ou mortelle.

Modifications dans l'environnement

L'adaptation du domicile aux besoins spécifiques liés à l'état de santé de l'enfant ou du jeune.

Modifications d'un véhicule

L'adaptation du véhicule aux besoins spécifiques liés à l'état de santé de l'enfant ou du jeune.

Technologie d'adaptation et d'assistance

Les aides technologiques et autres dispositifs nécessaires à la santé, au bien-être et à la sécurité de l'enfant ou du jeune.

Transport non médical

Le transport pour bénéficier de services ou participer à des activités qui soutiennent ces objectifs.

